**35ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Turquie**

(Genève, le 28 janvier 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Turquie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons certains développements positifs enregistrés en Turquie durant la période sous examen, notamment l’adoption de la stratégie de réforme judiciaire, mais nous notons que d’importants changements structurels et opérationnels dans ce domaine sont encore nécessaires.

Nous souhaitons formuler les 4 recommandations suivantes à la Turquie :

1. Mettre fin aux détentions arbitraires et prolongées de journalistes, d’écrivains et de représentants de la société civile, y inclus Monsieur Osman Kavala
2. Supprimer les entraves à la liberté de manifester, y compris pour les événements organisés par la communauté LGBTI
3. Garantir l’impartialité et l’indépendance structurelle, opérationnelle et financière de l’institution pour les droits de l’homme et l’égalité
4. Signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 50sec ; N. 76 ; 28.01.20 matin]*